DEPARTEMENT
NORD
TOURCOING 1
COMMUNE
NEUVILLE EN FERRAIN

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/380

DÉLÉGATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

AUX FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT-CIVIL

Marie TONNERRE-DESMET, Maire de Neuville-en-Ferrain,

Vu l'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour assurer le service de l'État-Civil et pourvoir à tous les cas où le Maire et les Adjoints délégués pourraient être empêchés dans l'accomplissement de leurs fonctions d'Officier d'État-Civil, il y a nécessité d'en confier l'exercice à des Conseillers Municipaux.

ARRÊTÉ

Article 1 : Par suite d'empêchement du Maire et des Adjoints, est délégué pour procéder à la célébration du mariage du **samedi 24 octobre 2026 à 10h30.**

Monsieur Philippe SIX
Conseiller municipal

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des arrêtés. Une ampliation sera remise à Monsieur Philippe SIX.

Fait à Neuvillle-en-Ferrain,
Le
12 OCT. 2026

Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Mise en ligne le :